



Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-35 Délibération relative à une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police auprès des communes

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Département du Rhône finance des projets d'investissement de travaux jusqu'à 80 % des coûts HT de projets en lien avec :

- les transports en commun :
 - o aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
 - o aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
 - o équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport ;
- la circulation routière :
 - o étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
 - o création de parcs de stationnement ;
 - o installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
 - o aménagements de carrefour ;
 - o différenciation du trafic ;
 - o travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ;
 - o études et mise en œuvre de zone à circulation restreinte ;
 - o réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation itinéraires cyclables ou piétons.

Il est proposé de déposer un dossier relatif à des reprises de marquage pour la signalisation horizontale concernant les voies suivantes : intersection rue adèle Ducreux avec la rue de la Côtelière, parking RN7, rond-point vers le parking, place de l'Eglise, école du Chêne, rue des Glycines, rond-point de la Croix Sainte-Agathe, allée des Griottes, rue du Grand Cerisier, cimetière, chemin des Palombes, place des Deux Chouettes, impasse des Coteaux, impasse du Carriat, impasse des Saules, impasse du Vignolet, impasse du Grand Cerisier.

Le coût estimatif du projet est de 17 500 € HT.

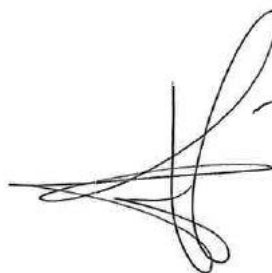
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène BATALLA is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-EURICE-SUR-NÈRE" and "1910".

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

A black ink signature of Frédérique MOULIGNEAU is written on the document.